

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 mars 2025.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> BARRIER Charles, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BOCAGE Jean-Yves, <i>Excusé</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Excusée</i>

Votants : 18

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-007 - BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats 2024 au budget 2025

Le Maire appellera au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au Budget 2025. Il présentera donc l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Fonctionnement	
Dépenses réalisées 2024	1 241 413,57 €
Recettes réalisées 2024	1 746 380,07 €
Résultat brut 2024	+ 504 966,50 €
Excédent exercice N – 1	992 451,51 €
Résultat de fonctionnement cumulé	
	1 497 418,01 €
Investissement	
Dépenses réalisées 2024	972 143,85 €
Recettes réalisées 2024	1 269 724,75 €
Résultat brut 2024	+ 297 580,90 €
Résultat exercice N – 1	- 55 320,79 €
Résultat d'investissement cumulé	
	242 260,11 €
Solde des RAR en dépense	- 125 330,30 €
BESOIN DE FINANCEMENT	
	0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix :

- **DE REPORTER** les sommes suivantes :
 - Au compte 001 en recette 242 260,11 €
 - Au compte 002 en recette 1 497 418,01 €

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
 Pour extrait certifié conforme